

APPRENTI, FAIS RESPECTER TES DROITS !



Ma rémunération sans discrimination !

ON CONSTATE

70% des jeunes pensent que les apprentis ne sont pas bien rémunérés.

« Je me suis rendu compte que je gagnais moins que mon pote parce qu'il est plus vieux que moi. » - Adèle, apprentie serveuse

LA LOI DIT...

Année d'exécution du contrat	Age de l'apprenti et rémunération (% du SMIC)		
	Moins de 18 ans	18 à 21 ans	À partir de 21 ans
1 ^e année	25%	41%	53%
2 ^e année	37%	49%	61%
3 ^e année	53%	65%	78%

→ Art. D. 6222-26 du Code du travail

ON DEMANDE !

› Les partenaires sociaux doivent se soucier du sort des apprentis et se battre pour la fin de cette discrimination par l'âge ! Nous demandons que les apprentis soient rémunérés uniquement en fonction de leur ancienneté dans leur formation.

Du soutien dans ma recherche d'entreprise !

ON CONSTATE

61% des jeunes affirment qu'il est difficile de trouver un maître d'apprentissage.

25% des candidats à l'apprentissage arrêtent leur formation parce qu'ils ne trouvent pas d'employeurs.

« Trouver l'entreprise, c'est le graal ! » - John, apprenti dans le bâtiment

« J'ai réussi à trouver une entreprise grâce au piston, mon patron est un ami de mon père. » - Rachid, apprenti plombier

« J'ai énormément de mal à trouver un autre patron et le CFA ne m'aide pas » - Michel, apprenti pâtissier

LA LOI DIT...

Les centres de formation d'apprentis assistent les postulants à l'apprentissage dans leur recherche d'un employeur, et les apprentis en rupture de contrat dans la recherche d'un nouvel employeur, en lien avec le service public de l'emploi.

→ Art. L. 6231-1

ON DEMANDE !

› Tous les CFA doivent s'engager pour accompagner chaque jeune dans la recherche d'une entreprise, parce que c'est aussi dans leur intérêt ! Nous demandons notamment de renforcer la mise en place de salons de l'apprentissage à l'initiative des acteurs de l'apprentissage au niveau local.

Mes conditions de travail pas au rabais !

ON CONSTATE

61% des jeunes pensent que les apprentis ne sont pas entendus et respectés par leurs employeurs.

54% des jeunes considèrent que les apprentis n'ont pas de bonnes conditions de travail

« Je ne connais pas bien mes droits par manque d'information. C'est dommage. »

- Axel, apprenti pâtissier

« Mes heures sup' ne sont pas payées, ni récupérées. On n'est pas reconnu. Au final, je suis moins respecté que le camion que je conduis. » - Ben, apprenti charpentier

ON DEMANDE !

› Les représentants du personnel doivent veiller à l'application des textes relatifs aux apprentis, car ce sont aussi des salariés malgré leur contrat de travail différent ! Ils doivent se former aux droits des apprentis et les défendre dans l'entreprise.

› Les syndicats doivent reconnaître les apprentis comme tout autre salarié au sein des entreprises, ils doivent s'adapter les rejoindre et être en capacité de les soutenir de manière claire.

› Les CFA doivent informer les apprentis sur leurs droits lors de cours spécifiques.

Je veux un accompagnement de qualité !

ON CONSTATE

« Mon prof a appelé une seule fois l'entreprise, il n'est jamais venu me voir sur place pour vérifier mes conditions de travail. » - Vanessa, apprentie en électricité

LA LOI DIT...

Le nombre maximal d'apprentis ou d'élèves de classes préparatoires à l'apprentissage pouvant être accueillis simultanément dans une entreprise ou un établissement est fixé à deux par maître d'apprentissage.

→ Art. R. 6223-6



ON DEMANDE !

› Les formateurs en CFA doivent, tout comme les maîtres d'apprentissage en entreprise, suivre un nombre limité de jeunes apprentis pour permettre un véritable accompagnement.

J'ai le droit d'être représenté, et de me présenter !

ON CONSTATE

Les apprentis ne savent pas qu'ils peuvent être représentés et se présenter dans les CFA et dans les entreprises.

« *A qui on s'adresse quand ça se passe mal ?* » - Elmaze, apprentie auxiliaire de puériculture

LA LOI DIT...

« Membres du conseil de perfectionnement :
[...] Des représentants élus des apprentis [...] »

→ Art. R. 6233-33

ON DEMANDE !

› Tous les CFA doivent permettre l'élection de délégués des apprentis qui peuvent porter les revendications de leurs camarades et mettre en place des conseils de vie d'apprentis, différents des conseils de perfectionnement, où les délégués des apprentis pourront maîtriser le sens et les enjeux des débats et y participer pleinement.
› Un apprenti est un salarié comme un autre ! Il peut être candidat et élu délégué du personnel dans son entreprise !

La gratuité de mon équipement !

ON CONSTATE

« *J'ai dû acheter moi-même mes couteaux. Une copine m'a dit qu'on les lui avait fournis.* » - Pascale, apprentie en CAP cuisine

ON DEMANDE !

› Toutes les régions doivent gérer la gratuité du matériel dans les CFA.

Choisir librement ma filière !

ON CONSTATE

« *J'avais de mauvaises notes, on m'a proposé un CAP esthéticienne. Aucun rapport avec ce que je voulais faire.* » - Aurélie, sans formation.

LA LOI DIT...

Les centres de formation d'apprentis favorisent la mixité au sein de leurs structures en sensibilisant les formateurs, les maîtres d'apprentissage et les apprentis à la question de l'égalité entre les sexes et en menant une politique d'orientation et de promotion des formations qui met en avant les avantages de la mixité. Ils participent à la lutte contre la répartition sexuée des métiers.

→ Art. L. 6231-1

ON DEMANDE !

› Toutes les formations doivent proposer des apports sur l'égalité femme-homme, sur les préjugés sexuels, et sur les préjugés liés aux différentes orientations et aux différents métiers, notamment avant les choix d'orientation.

APPRENTI, FAIS RESPECTER TES DROITS !

Nom	Prénom	Email / Contact Facebook	Signature

APPRENTI, FAIS RESPECTER TES DROITS !

Nous signons la pétition à l'initiative de la JOC et nous demandons : une rémunération sans discrimination, du soutien dans notre recherche d'entreprise, de meilleures conditions de travail, le droit d'être représenté et de nous présenter, un accompagnement de qualité, la gratuité de notre équipement et la possibilité de choisir librement notre filière d'apprentissage.

Nom	Prénom	Email / Contact Facebook	Signature

Nom	Prénom	Email / Contact Facebook	Signature

À renvoyer à la JOC - 246 boulevard Saint-Denis - 92400 Courbevoie